

Bonjour,

Observation déposée le 30 juillet 2019 - 17:46 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique :
"Démantèlement de navires à Sète".

Observation #2 :

Malheureusement on est déjà le dernier jour et je n'étais pas libre avant pour consulter l'enquête. Et du 15 au 30 juillet (seulement depuis le 17 apparemment sur ce site) beaucoup de Sétois sont partis en vacances et ne sont pas au courant de cette enquête publique que j'ai vue par hasard près du môle et nulle-part ailleurs, exemple quartier théâtre et autres quartiers. Je pense que ce projet ne convient pas du tout au bout du Môle St Louis, La Dreul (INAO) qui dit ne pas s'opposer au projet ne sait pas que c'est juste avant l'aire de carénage, la digue, que se trouve la seule plage accessible à pied en ville et où vont de très nombreuses personnes toute l'année, plage idéale avec de jeunes enfants et pour les personnes âgées parce que la Corniche est trop loin. Le môle et le phare sont des attractions principales de la ville de Sète toute l'année. Il serait inadmissible d'avoir une circulation de poids lourds sur le môle qui est un lieu de promenade, déjà fragile, et où se garent des touristes qui ne gênent personne car le stationnement se trouve côté port de plaisance. Les camions qui transportent de la ferraille sont spécialement lourds et font environ 20m de long, le chargement est très bruyant de même que le découpage du métal. J'ai suivi le chantier du pont Sadi Carnot du début à la fin, même le démontage du pont provisoire. J'habite à 400 m du pont et on entendait tout la journée les grincements du métal qu'on coupait et bruit de la cisaille (notre dinosaure croqueur de métal) jusque dans mon quartier pendant toute la phase de découpage. Ça serait une nuisance insupportable pour les gens qui habitent et se promènent dans le quartier Marty et près de la Criée puisque j'entendais très fortement le bruit à 400 m bien que vivant dans un creux entouré d'immeubles. La circulation de poids lourds dans cette zone de promenade sur le môle est totalement incompatible avec les enfants, les poussettes, les gens qui se reposent sur les bancs le long du môle. Si un navire venait à couler à l'entrée du port où il y a beaucoup d'obstacles, surtout avec des coques fragilisées par l'âge ça serait une catastrophe. De même concernant les risques de pollution même si les fluides sont enlevés avant, les fibres de polyester sont polluantes aussi. Je fournis 2 de mes photos prises pendant le découpage du métal du Pont Sadi Carnot qui montrent la cisaille et le chargement d'un camion. Les morceaux de ferraille tapent dans le camion quand on les pose et on l'entend de très loin. Il me semble que le camion plein jusqu'à la limite légale arrivait à environ 40 tonnes, mais c'est à vérifier. Je fournis aussi un extrait de Maps et photo de Natalie Desse et un extrait d'un article de Matthias Esperandieu dans Mer et Marine, et un extrait d'un rapport par Noël Mamère sur le site de l'Assemblée Nationale montrant la réalité d'un chantier de démantèlement de navires et l'espace qu'il faut. Et le terrain doit être au sec. L'espace de carénage de Sète est trop petit, trop près des lieux de baignade tout le long du môle, surtout cette petite plage précieuse que vous voyez sur mon extrait de MAPS. Je pense qu'il faut déplacer le projet dans la partie industrielle du port et aussi que les personnes de l'INAO qui ne s'oppose pas ne connaît pas la situation qui est en pleine zone touristique où passent des millions de promeneurs. C'est avec plaisir et beaucoup d'intérêt que j'ai suivi le chantier du Pont Sadi Carnot de fin août 2018 jusqu'à l'enlèvement du pont provisoire en juillet 2019 mais faire supporter ce bruit aussi bien sur l'aire de carénage que des camions de ferraille est totalement incompatible avec cette partie de Sète même "hors saison" d'autant plus que beaucoup de personnes viennent hors période estivale visiter le môle, la plage, le phare. J'aime bien regarder certains bateaux dans l'aire de carénage mais si les propriétaires (port) veulent changer d'activité je pense qu'il faut déplacer l'aire de carénage dans la partie principale industrielle du port et mettre une autre activité à sa place, style compatible avec le tourisme et n'impliquant pas le passage de camions ou les énormes grues et machines lourdes pour découper sur le môle St Louis type tractopelle. Ayant

rencontré à l'instant Monsieur le Commissaire Enquêteur j'ai pu prendre connaissance de détails que je n'avais pas eu le temps de voir dans le dossier. Donc sachant que les navires ne ferrons que 40m maximum, que les machines sont déjà sur place, si on limitait l'activité aux mois de novembre, décembre et janvier, et exceptionnellement quand un navire se casse sur place par exemple, et que le transport de la ferraille soit fait par bateau, peut-être qu'il y aurait moins de nuisances Si le transport ne peut pas se faire par bateaux je pense qu'il faudrait que les camions ne cuculent qu'après 21h comme beaucoup de convois exceptionnels et que les camions ne soient pas trop lourds donc plusieurs petits camions pluisuers soirs de suiste afin de na pas détériorer plus le môle. Actuellement depuis plusieurs mois un péniches qui s'est brisée sur place dans l'aire de carénage est en attente d'être démantelée. il est évident que ce travail devra se faire sur place mais je pense qu ça serait mieux en temps normal de faire ce type de travail dans la partie industrielle du port coté est de la ville (rte de Montpellier). Je rajoute qu'en sortant de la mairie, plusieurs heures avant la fermeture de enquête j'ai constaté qu'il n'y avait aucune affiche la concernant sur les panneaux d'affichage devant la mairie ce qui est illégal, et la seconde fois où je suis passé près du môle récemment je n'ai pas remarqué le panneau. Je pense que pour être honnête il faudrait refaire cette enquête en l'affichant comme il le faut et à une période de l'année où les Sétois ne sont pas partis en vacances. Il faut mieux faire l'affchage et j'aurais pensé trouver cette information aussi dans le journal Sète fr pour juillet-août, elle n'y est pas. Pour ce qui est de fichiers je les ai donnés à Monsieur le Commissaire Enquêteur sous la forme papier, si j'ai le temps avant 18h je les rajouterai par internet aussi.

Déposant :

L'auteur est anonyme

Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.

[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)